

Motion

Une diminution de l'éclairage. Un pas vers la société à 2'000 W.

Par la présente motion le soussigné demande à la municipalité une réglementation portant sur l'éclairage urbain nocturne à Lausanne.

Dans le 24 heures de ce jour (19 novembre 07) il est possible d'y lire deux articles pour le moins peu compatibles quant aux objectifs finaux :

- En page 4. Un article intitulé « un village éteint la lumière pour mieux voir les étoiles ». Cet article portant sur le magnifique village de Coldrerio (dont votre serviteur est originaire) nous apprend que cette commune a édicté un règlement quant à la pollution lumineuse. Ce règlement interdit l'éclairage des vitrines entre minuit et 6 heures de matin. L'OFEV partage ce souhait et a d'ailleurs édicté des recommandations dans ce domaine. Des villes comme Lugano se dirigent dans cette direction.
- En page 9. Un article intitulé « [...], la fée Electricité qui illumine le Lausanne-Palace ». Cet article portant sur notre magnifique ville, nous apprend que les décorations de Noël se font de plus en plus avec des lumières. Ce sont des kilomètres de câbles et des milliers d'ampoules qui sont ainsi arrangés pour ces décorations.

Tenant compte de la problématique de la sécurité et de la problématique qu'a une grande ville en terme d'animation nocturne (voir postulat Gehlfi sur le plan de lumière à Lausanne), spécialement en période de Noël je souhaite que la Municipalité édicte un règlement portant sur l'éclairage privé de la ville permettant de diminuer la consommation d'énergie en ville (et donc la facture des privés) pour mieux répondre aux défis qu'impose un développement durable. Dans ce cadre, relevons la volonté du gouvernement vaudois d'avoir comme objectif la société à 2'000 W d'ici 2050.

Le règlement porterait sur les éléments suivants :

- limitation des éclairages des vitrines à certaines heures et en certains lieux
- limitation des décorations lumineuses de Noël avant une date à définir
- interdiction des lasers dans le ciel lausannois

Par ailleurs, le soussigné demande un rapport portant sur la consommation d'énergie électrique, de la part des privés, des gros consommateurs (> 100'000 kWh/an) et de la ville sur l'ensemble de l'année et plus particulièrement en période de Noël ainsi que de l'état des lieux lausannois quant aux recommandations de l'OFEV.



Yves Ferrari
Lausanne, le 19 novembre 2007.